



Transition d'Étudiant à salarié avec un diplôme obtenu l'année de

Par SEDD

Chers membres de la communauté,

Je sollicite vos avis et conseils concernant la transition de mon statut d'étudiant à celui de salarié. Voici un résumé de mon parcours ici en France :

2022 à 2023 : Obtention d'un Bac +2 en Mathématiques.

Septembre 2023 : Validation d'une formation accélérée et obtention d'un titre RNCP niveau 7 en tant que Data Scientist.

2023 à 2025 : Poursuite en Master en Data Science et Intelligence Artificielle, en alternance comme Data Scientist.

Je suis actuellement en poste en tant qu'apprenti Data Scientist au sein d'une entreprise qui vient de me proposer un contrat à durée indéterminée (CDI). Cependant, je me pose la question suivante : puis-je effectuer un changement de statut vers celui de salarié dès septembre 2024 avec mon ancien diplôme , ou dois-je attendre la fin de mon alternance, soit septembre 2025 ?

Toute contribution, expérience similaire ou conseil serait grandement appréciée. Merci infiniment pour votre temps et vos réponses.

Cordialement

Merci de vos réponses